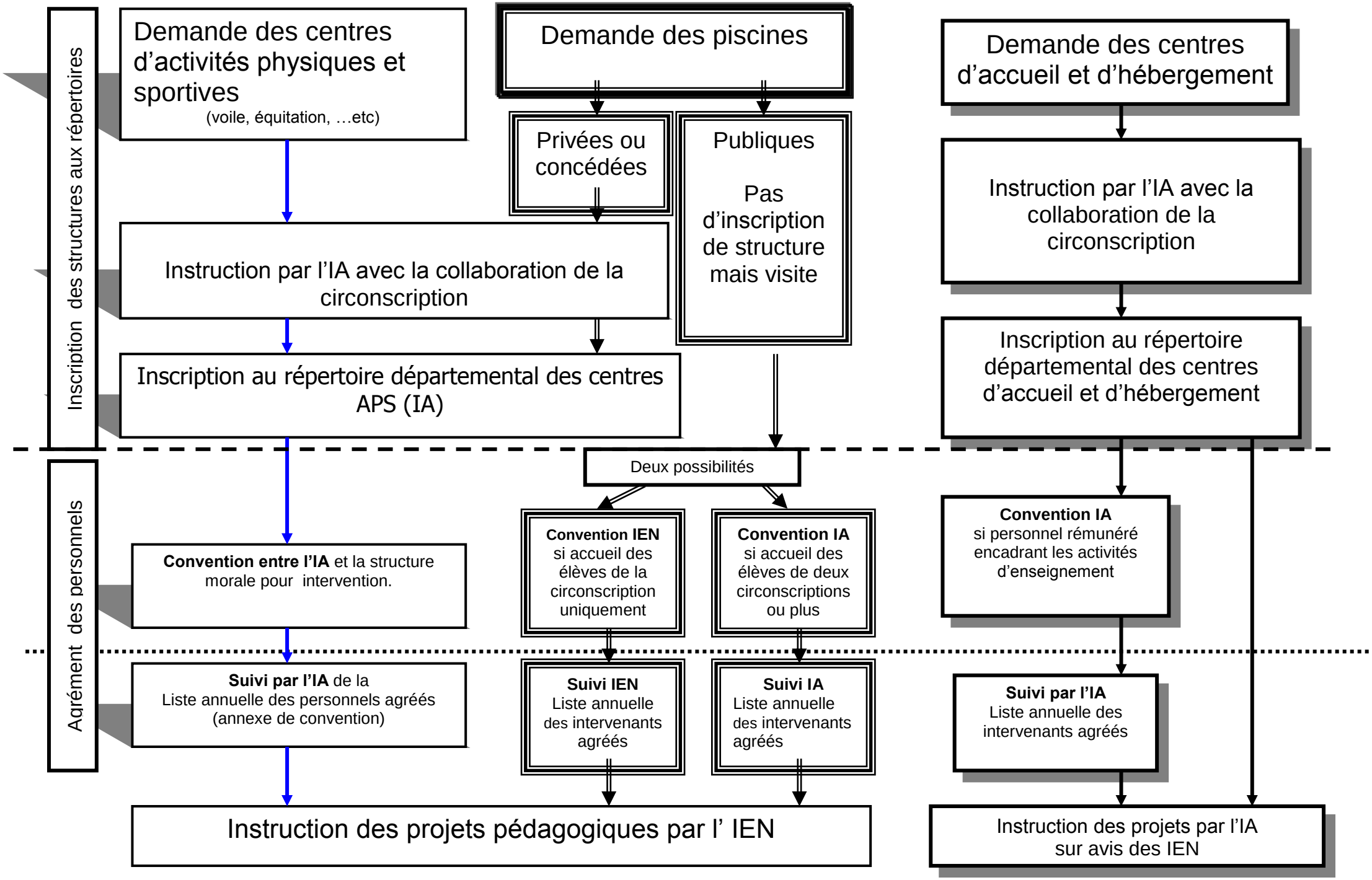
Inscription des structures aux répertoires
Demande des centres d'activités physiques et sportives
(voile, équitation, …etc)
Demande des piscines
Privées ou concédées
Publiques
Pas d'inscription de structure mais visite
Demande des centres d'accueil et d'hébergement
Instruction par l'IA avec la collaboration de la circonscription
Instruction par l'IA avec la collaboration de la circonscription
Inscription au répertoire départemental des centres APS (IA)
Inscription au répertoire départemental des centres d'accueil et d'hébergement
Agrément des personnels
Deux possibilités
Convention entre l'IA et la structure morale pour intervention.
Convention IEN si accueil des élèves de la circonscription uniquement
Convention IA si accueil des élèves de deux circonscriptions ou plus
Convention IA si personnel rémunéré encadrant les activités d'enseignement
Suivi par l'IA de la Liste annuelle des personnels agréés (annexe de convention)
Suivi IEN Liste annuelle des intervenants agréés
Suivi IA Liste annuelle des intervenants agréés
Suivi par l'IA Liste annuelle des intervenants agréés
Instruction des projets pédagogiques par l' IEN
Instruction des projets par l'IA sur avis des IEN